



*Ministère de la Santé et des Sports*

*La ministre*

*Paris, le* 29 SEP. 2009

Mesdames et messieurs,

Le virus grippal pandémique A(H1N1) a émergé sur le continent américain en avril dernier. Depuis, il n'a cessé de diffuser de pays en pays, conduisant l'organisation mondiale de la santé (OMS) à déclarer, le 11 juin dernier, que le monde était confronté à la première pandémie grippale du XXI<sup>ème</sup> siècle. En août, l'épidémie a touché les territoires français de l'hémisphère Sud et le 9 septembre, l'institut de veille sanitaire (InVS) a annoncé que le seuil épidémique de la grippe était franchi en métropole.

Le virus A(H1N1) présente aujourd'hui deux caractéristiques : une virulence que l'OMS qualifie de modérée et une forte contagiosité. Il est donc susceptible d'atteindre un nombre très important de nos concitoyens, l'immunité de la population contre ce nouveau virus étant très faible. C'est la raison pour laquelle nous parlons de pandémie. Le nombre important de cas nous fait craindre un nombre proportionné de formes graves et de décès. De surcroît, l'OMS a annoncé qu'un pourcentage non négligeable des décès dus au virus A(H1N1) survenaient chez de jeunes adultes ne présentant pas de facteur de risque. Nous devons donc œuvrer solidairement et collectivement pour permettre de limiter l'impact, tant sanitaire que socio-économique, de cette épidémie. Nous devons privilégier les mesures de prévention qui permettront de limiter la propagation du virus et le nombre de cas, contribuant ainsi à un recours « raisonné » au système de soins. Pour ce faire, trois leviers d'action principaux s'offrent à nous : les gestes « barrières », les médicaments antiviraux et la vaccination.

### **Leur mise en œuvre dépend aussi de vous**

Concernant les **gestes « barrières »**, j'ai souhaité que des campagnes de communication grand public soient organisées en mai et au moment de la rentrée de septembre pour faire connaître ces gestes qui limitent la diffusion du virus et qui protègent. Les messages portent notamment sur le lavage des mains, sur la nécessité de se couvrir le nez et la bouche lors d'éternuements, etc. Mais cette diffusion, aussi large soit-elle, ne peut remplacer la parole que vous pouvez, vous, professionnels de santé, porter auprès de vos patients. Quelle que soit votre spécialité, même si elle ne vous conduit pas à prendre en charge spécifiquement des malades atteints de la grippe, vous êtes un relai majeur des messages de santé publique car vous avez la confiance de vos patients. Aussi, je compte sur vous pour assurer ce rôle de « messagers de santé publique ».

Concernant les **médicaments antiviraux**, des stocks ont été constitués. Ces médicaments sont sur prescription médicale, au cas par cas, disponibles en pharmacie d'officine à l'exception des formes pédiatriques dont le circuit de distribution est, pour le moment, réservé au secteur hospitalier.

Concernant la **vaccination**, dès la menace identifiée, le gouvernement a décidé d'acquérir des vaccins contre le virus A(H1N1), dans des quantités permettant de proposer la vaccination à l'ensemble de la population. Les laboratoires avec lesquels nous avons signé un marché commencent à nous livrer les vaccins qu'ils continueront à mettre à notre disposition de façon progressive. Nous avons souhaité que cet accès à la vaccination soit rendu possible au plus grand nombre. La vaccination sera réalisée sans avance de frais. Par ailleurs, nous avons tenu à ce que chacun puisse décider librement de se faire vacciner ou non : elle ne sera donc pas obligatoire. Pour autant, si la vaccination offre une protection individuelle à celui qui en bénéficie, elle contribue aussi à protéger ses proches, son entourage, ses patients.

Cette dimension est particulièrement importante lorsque ces derniers présentent des facteurs de risque qui les rendent plus vulnérables ou qu'ils ne peuvent pas être vaccinés eux-mêmes du fait de contre-indications médicales. La vaccination a donc une dimension altruiste forte.

La stratégie vaccinale a été annoncée par le Premier ministre le 24 septembre. Elle repose sur le consensus scientifique le plus large qui fonde l'avis du haut conseil de la santé publique (HCSP) rendu le 7 septembre dernier. Elle identifie comme personnes auxquelles proposer la vaccination en premier, les plus vulnérables et les professionnels de santé qui sont à leur contact régulier ou prennent en charge les malades grippés.

Le lancement de la campagne sera décidé en fonction des dernières données épidémiologiques de l'InVS et lorsque nous aurons toutes les garanties sur l'efficacité et la sécurité des produits au travers des autorisations de mise sur le marché (AMM), dont les premières pourraient être accordées début octobre. L'agence européenne du médicament (*European Medicines Agency* - EMEA) a rendu un avis positif pour les vaccins de GSK et Novartis qui sont deux des principaux laboratoires avec lesquels nous sommes engagés. L'ensemble de ces données feront l'objet d'un dernier examen par le HCSP afin de s'assurer qu'elles ne modifient pas l'avis rendu le 7 septembre.

A la fin du mois d'octobre, nous aurons alors à mettre en œuvre la campagne qui sera collective du fait des contraintes techniques. Les préfets de département ont été chargés d'en prévoir l'organisation au niveau territorial. Mais pour mener à bien cette campagne de vaccination, nous aurons besoin de vous tous, professionnels de santé.

Nous aurons besoin de beaucoup d'entre vous, médecins, infirmiers, étudiants et retraités pour constituer les équipes de vaccination qui feront fonctionner les centres de vaccination de votre département. J'en appelle à votre sens de l'intérêt général, au fondement même de votre vocation au profit de la santé de chacun, pour vous mobiliser, nombreux, au moment où nous ferons appel à vous. Il y va de la réussite de cette campagne.

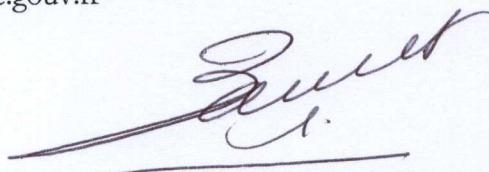
Au-delà de cette mobilisation, il appartient, là encore, à chacun d'entre vous, quelle que soit votre profession, d'assurer un rôle d'information auprès de vos patients. Si nous voulons une forte adhésion de nos concitoyens à cette campagne de vaccination, il faut qu'ils soient convaincus de son bien fondé. Les pouvoirs publics lanceront une campagne d'information en temps utiles mais, d'ores et déjà, je fais appel à vous pour répondre à leurs questions et donner les éléments qui leur permettront, en toute connaissance de cause, de décider ou non de se faire vacciner. Les modalités d'octroi des AMM, l'évaluation de la balance bénéfices-risques, le circuit de pharmacovigilance, la question des adjuvants sont autant de sujets pour lesquels des informations sont disponibles sur le site de l'agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS) : [www.afssaps.fr](http://www.afssaps.fr). Il importe que vous puissiez vous approprier ces données pour pouvoir répondre aux questions de vos patients.

Comme je l'ai souhaité depuis le début de l'épidémie, les instances qui vous représentent, qu'elles soient ordinaires, professionnelles ou syndicales, permettent le maintien d'un lien étroit entre nous. Il me semble important de diffuser, en temps réel, une information conforme à vos attentes et qui emprunte les canaux d'information qui sont les vôtres.

Je sais pouvoir compter sur vous et je vous adresse, par avance, mes sincères remerciements pour votre implication.

**Les gestes de chacun font la santé de tous**

[www.grippe.sante.gouv.fr](http://www.grippe.sante.gouv.fr)



Roselyne BACHELOT-NARQUIN  
Ministre de la Santé et des Sports